



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 04/11
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 29 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 06 AVR. 2011

Affiché le :

L'An deux mille onze, le, trente et un mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 23 MARS 2011

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, AUDIGUIER, BEUILLE, CANEZIN, DURAND, GONZALEZ, LIAN, SALAÜN, SANCHEZ, ANDUZE, BELLION-ETIENNE, BENHADJ, BERNES, CASTAING, DECAMPS, ESPINOSA, GUZOU, MARQUIER, RIGAUD, SCHINTONE, TISSEYRE, FERTE, GESTA, LOUGE, SUZE.

PROCURATIONS

| | | |
|---------------|---|---------------|
| M. PLATEAU | à | M. CANEZIN |
| M. ZAMBONI | à | Mme AUDIGUIER |
| Mme LLOUBERES | à | Mme GUZOU |
| Mme PETIT | à | Mme MAUREL |

Secrétaire : Mme Muriel GUZOU a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX - Fixation de tarifs séjours CLAP'S

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les centres de loisirs sans hébergement municipaux organisent des activités et sorties à l'attention de nombreux enfants aussonnais et des communes voisines.

Ces activités et sorties financées par le budget communal bénéficient des aides de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre des dispositions du Contrat Enfance Jeunesse et des redevances perçues auprès des usagers du service.

Afin de pouvoir encaisser les recettes liées à ces mini-séjours et sorties, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le montant des différentes redevances en fonction des activités proposées et des catégories d'usagers.



| DATES | CLAP'S | |
|---------------------|-------------------|--------------|
| | QUOTIENT FAMILIAL | TARIF SEJOUR |
| 26/04 au 30/04/2011 | 0 à 400 | 115 € |
| | 401 - 650 | 125 € |
| | 651 - 800 | 135 € |
| | 801 - 950 | 145 € |
| | 951 - 1300 | 155 € |
| | 1301 - 1700 | 170 € |
| | 1701 - 2300 | 185 € |
| | + 2300 | 205 € |
| | Extérieur | 310 € |

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité (3 abstentions) :

➤ D'approuver la fixation des tarifs pour les séjours CLAP'S telle que définie ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 31 mars 2011

Le Maire,

Lysiane MAUREL

